

COVID-19 Évaluation des risques en milieu de travail

Les employeurs sont invités à se servir de cet outil, sous la forme d'un formulaire, pour analyser où, comment et à quelle fréquence des travailleurs peuvent être exposés à la COVID-19 dans leur milieu de travail. Tous doivent suivre les directives de la Santé publique.

Le virus de la COVID-19 se transmet **d'une personne à l'autre** et **au contact d'une surface contaminée**.

- Le danger pesant sur les travailleurs croît proportionnellement au risque d'exposition.
- Pour déterminer ce risque, examinez la mesure dans laquelle il est probable que des travailleurs entrent en contact avec des personnes infectées par le virus ou avec des surfaces et des articles que des personnes infectées pourraient avoir touchés.

Passez en revue vos méthodes de travail avec le Comité mixte d'hygiène et de sécurité, votre représentant(e) en matière de sécurité et vos travailleurs. Tenez compte de ce qui suit pour voir comment des travailleurs pourraient être exposés dans l'exercice de leurs fonctions :

- L'aménagement des espaces de travail, y compris les zones accessibles au public (ascenseurs, escaliers roulants, aires de réception, allées, voies d'accès courantes, etc.);
- Les installations offertes sur un chantier, dont les toilettes et les postes de désinfection des mains, en portant attention aux aires touchées fréquemment;
- Le type d'activités exercées et de services offerts;
- La façon dont les travailleurs effectuent leurs tâches;
- Les personnes avec lesquelles les travailleurs peuvent entrer en contact dans l'exercice de leurs fonctions (collègues, fournisseurs, clients, grand public, etc.);
- La présence de travailleurs plus vulnérables aux effets de la COVID-19.

Il s'agit d'un outil à la disposition des employeurs. Le formulaire d'évaluation des risques en milieu de travail fait partie intégrante de votre programme de santé et de sécurité ainsi que de votre plan de contrôle de l'exposition. Vos travailleurs doivent y avoir accès.

Examinez ce formulaire et mettez-le à jour si la situation évolue et si de nouveaux dangers sont repérés.

Pour obtenir l'assistance d'un inspecteur en SST afin d'effectuer votre évaluation des risques, veuillez envoyer un courriel à Covid-19@wsc.nt.ca (Territoires du Nord-Ouest) ou à Covid-19@wsc.nu.ca (Nunavut).

COVID-19 Évaluation des risques en milieu de travail

Degrés du risque d'exposition à la COVID-19 au travail


Remarque : Un contact étroit signifie une proximité de moins de 2 mètres.

Degré du risque d'exposition	Exemples de fonctions ou postes occupés
<input type="checkbox"/> Très élevé	Les fonctions et postes entraînant un risque d'exposition élevé au virus par contact direct – travailleurs de la santé, personnel de laboratoire manipulant des spécimens de COVID-19, etc.
<input type="checkbox"/> Élevé	Les fonctions et postes sans exposition directe, mais exigeant des travailleurs qu'ils se trouvent dans la même pièce que des personnes infectées – travailleurs assurant la prestation de soins de santé et un soutien clinique, personnel de transport médical, etc.
<input type="checkbox"/> Moyen	Les fonctions et postes exigeant un contact étroit avec des personnes susceptibles d'avoir été infectées – chauffeurs de taxi, personnel de foyers collectifs et de garderies, coiffeurs, etc.
<input type="checkbox"/> Faible	Les fonctions et postes n'exigeant aucun contact étroit avec autrui et où il est toujours possible de maintenir une distance de 2 mètres avec des collègues, des clients et le grand public – employés de bureau, arpenteurs-géomètres, répartiteurs, etc.

Mesures de maîtrise des dangers

Utilisez une ou plusieurs des mesures de maîtrise suivantes pour réduire le risque d'exposition à la COVID-19. Consultez la page [Ressources sur la COVID-19](#) sur le site de la CSTIT pour en savoir plus sur :

- les mesures de contrôle de l'exposition à la COVID-19;
- les précautions et consignes de sécurité générales;
- l'équipement de protection nécessaire;
- les lieux et les circonstances justifiant le port du masque, et la façon d'en utiliser un.

 <p>Plus efficace</p> <p>Moins efficace</p>	<input type="checkbox"/> Élimination du danger – retirer une tâche, de l'équipement, un produit chimique ou un geste susceptible de causer un danger; dans le contexte de la COVID-19, cela signifie éliminer tout risque de contact avec une personne infectée ou une surface contaminée. Le télétravail en est un exemple.
	<input type="checkbox"/> Substitution – remplacer une méthode de travail, une personne, une substance, un outil ou une pièce d'équipement par d'autres présentant moins de danger. La modification du mode d'interaction des travailleurs avec la clientèle en est un exemple.
	<input type="checkbox"/> Moyens techniques – concevoir un lieu de travail, une pièce d'équipement ou un processus de façon à réduire au minimum l'exposition au danger. L'installation d'une barrière, l'ajout de postes de désinfection des mains sans contact et l'amélioration de la ventilation en sont des exemples.
	<input type="checkbox"/> Mesures administratives – recourir à des pratiques de travail sécuritaires pour limiter l'exposition des travailleurs au danger. La limitation du nombre de personnes à un endroit, l'introduction ou l'augmentation de périodes de désinfection et le dépistage des travailleurs et des clients avant le début des travaux en sont des exemples.
	<input type="checkbox"/> Équipement de protection individuelle – opter pour la solution de dernier recours, le port de l'équipement de protection, pour éviter l'exposition des travailleurs à un danger. L'utilisation de masques chirurgicaux ou d'appareils de protection respiratoire bien ajustés, de gants et de combinaisons en Tyvek en est un exemple.

Vous n'avez pas à soumettre ce formulaire à la CSTIT. Gardez-le accessible à des fins de consultation et de révision.

